

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 5 FÉVRIER 2018

Délibération n° D-2018-5

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 05/02/2018

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 12/02/2018

Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Niort à l'éco-
contribution via l'éco-organisme CITEO

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Josiane METAYER, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Monique JOHNSON.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Elmano MARTINS, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Christine HYPEAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Pascal DUFORESTEL, ayant donné pouvoir à Madame Josiane METAYER

Excusés :

Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Isabelle GODEAU, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Direction des Finances

**Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Niort à
l'éco-contribution via l'éco-organisme CITEO**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Les dispositions des articles L.541-10-1 et D.543-207 à D.543-212 du Code de l'environnement instaurent le principe de responsabilité élargie des « producteurs » pour la fin de vie des imprimés papiers et des papiers à usage graphique destinés à être imprimés.

Dans ce cadre, tout donneur d'ordre à l'origine de la politique générale promotionnelle, d'annonce, d'information ou commerciale, ou au nom ou sous l'appellation de laquelle cette politique est menée, qui émet ou fait émettre des imprimés papiers, y compris à titre gratuit, à destination des utilisateurs finaux, doit contribuer à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des déchets d'imprimés papiers, ménagers et assimilés ainsi produits.

Pour satisfaire à l'obligation de contribuer à hauteur des papiers que la collectivité émet au cours d'une année, la Ville de Niort a signé en février 2014 une convention avec Ecofolio, éco-organisme agréé par l'Etat.

Cet éco-organisme a récemment fusionné avec éco-emballage pour devenir CITEO. Ce changement d'identité juridique implique la signature d'un nouveau contrat d'adhésion sur la base de la convention ci-jointe.

Les dispositions s'inscrivent dans la continuité du contrat précédent et permettront à la collectivité d'établir chaque année une déclaration en ligne et d'acquitter, le cas échéant la contribution dont elle est redevable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter le principe de l'acquittement de cette contribution par l'intermédiaire de l'éco-organisme CITEO, dans le cadre de son agrément ;
- approuver le contrat d'adhésion de la Ville de Niort à l'éco-organisme CITEO ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

